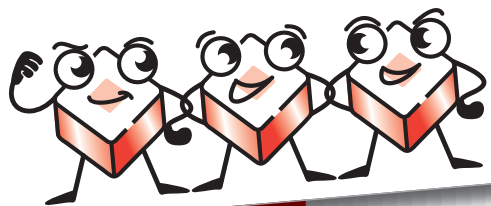




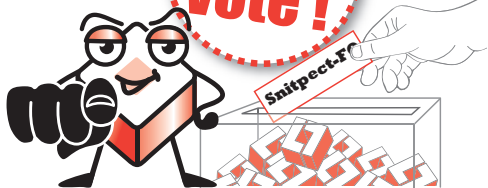
# Snitpect-FO



Depuis les dernières élections, à l'occasion desquelles les ITPE ont une nouvelle fois montré une entière confiance à LEUR syndicat pour défendre leurs droits, la mobilisation du SNITPECT-FO n'a pas failli, creuset de la mobilisation collective des ITPE !

## pense à toi, pense à ton syndicat

le 4  
décembre  
vote !



# Pour des parcours choisis, valorisants et valorisés !



**Le SNITPECT-FO est intervenu à maintes reprises** auprès de la DRH, du secrétaire général de nos ministères, des directeurs généraux, des employeurs, et à tous les niveaux (y compris auprès des ministres) pour proposer et pousser les avancées obtenues en gestion ou en rémunérations, pour défendre chaque ITPE sur des situations individuelles, pour s'assurer du respect des conditions de travail mais aussi pour obtenir la reconnaissance de la plus-value des ITPE, ré-affirmés comme la colonne vertébrale de chacun de nos ministères.

**Mais le SNITPECT-FO ne s'arrête pas**, dans son combat, à la défense et à la valorisation du corps... Il se mobilise également sur les sujets tels que la réduction des effectifs et des moyens, la suppression des missions, le gel du point d'indice, les restructurations, les créations d'établissements publics...

**Et les menaces pèsent encore**, tant sur le maintien de la gestion nationale du corps et de la CAP, l'avenir de son école, sur les promotions, sur l'avenir des missions, sur les conditions de travail, et plus

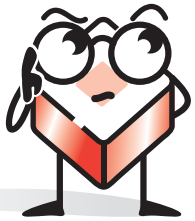
globalement sur la construction des parcours professionnels, construction qui doit être choisie et non subie.

**Hier, aujourd'hui comme demain, le SNITPECT-FO est dans l'action** pour anticiper et se projeter, influencer et peser, se mobiliser et agir ! Pour infléchir les décisions politiques de celles de l'administration, et aménager les conditions pour que le corps des ITPE demeure la colonne vertébrale de mise en œuvre des politiques de nos ministères. Et ce quel que soit leur lieu de mise en œuvre !

ELECTIONS À LA CAP DES ITPE



# Pour un **recrutement** à la hauteur des besoins



En 2012, l'administration a privilégié des recrutements externes à ses propres recrutements.

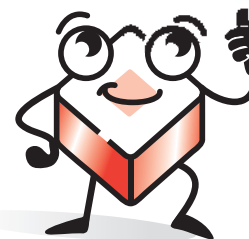
En 2013, plus du tiers des recrutements des corps des catégorie A provenait encore d'autres ministères ! Et ce n'est pas tout ! La baisse touche également les promotions de B en A. Depuis 2012, l'administration tente de diminuer le nombre de places offertes, diminution que seule l'action du SNITPECT-FO a permis d'endiguer !

Sans parler du recrutement en entrée d'école qui avait connu un « trou d'air » en 2012, mais heureusement conforté en 2013 et 2014 grâce aux actions impulsées par le SNITPECT-FO auprès de l'école et de la tutelle pour prendre les mesures ad-hoc pour garantir à nouveau un recrutement « à plein » sur les filières fonctionnaires et civils !

La mobilisation du SNITPECT-FO avait permis en 2010 d'inscrire un précieux plancher de recrutements de 100 fonctionnaires pour la période 2011-2014. Elle sera une nouvelle fois nécessaire pour garantir les intérêts du corps et de l'école à partir de 2015 !

**Il est temps que les recrutements soient justement dimensionnés en :**

- portant à 150 par an le nombre d'élèves fonctionnaires recrutés en entrée de l'ENTPE, pour répondre aux besoins de nos ministères et leurs opérateurs ;
- portant à 250 le nombre total d'étudiants recrutés pour satisfaire les besoins de l'ensemble des employeurs recrutant en sortie d'ENTPE ;
- ce qui permettra d'augmenter les flux de promotions de B en A.



## ***Bilan dernier mandat :***

- maintien à 100 du nombre d'élèves en entrée d'école, de 2010 à 2014 ;
- mise en œuvre d'un groupe de travail sur l'attractivité de l'ENTPE ;
- maintien des promotions de B en A en 2012 et baisse endiguée en 2013 et 2014



**Snitpect-FO**



# Des **Conditions de travail** permettant le plein épanouissement

Réductions des effectifs, des moyens budgétaires, non priorisation des missions, absence de projet stratégique ministériel, enchaînement des repositionnements et des réorganisations, intérimis longs et épuisants, surcharge ou absence de travail... autant d'éléments contribuant à la souffrance au travail, à la perte de sens et d'envie.

## **Que demande le SNITPECT-FO ?**

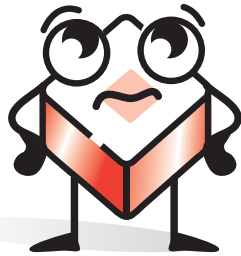
- La définition d'un projet stratégique ministériel ;
- que les réorganisations n'aient pas pour unique objectif de supprimer des missions, mais plutôt de donner un cap pérenne au service.

**NOUS FAISONS  
ENTENDRE VOS  
DROITS  
FAITES ENTENDRE  
VOTRE VOIX**



**Snitpect-FO**

# Un accès à tous les postes, et à tous les emplois !



Tout au long de l'année 2014, à l'occasion des chantiers post-assises, le SNITPECT-FO a pu démontrer à l'administration que seule une réforme statutaire, avec l'obtention d'un 3<sup>ème</sup> grade, pourrait ouvrir des perspectives de carrière en cohérence avec le positionnement actuel des ITPE sur certains postes.

La démonstration a été faite notamment lors de la fermeture des emplois de sous-directeurs et d'experts de haut niveau. La démonstration a été faite lors de mobilités interministérielles d'ingénieurs en chef, ne pouvant bénéficier de leur promotion.

Et si l'administration a acté la nécessité d'ouvrir le dossier « statut », le risque est grand qu'il soit refermé ou dévoyé, compte-tenu des grandes réformes annoncées par la fonction publique !

Le SNITPECT-FO s'engage à porter, à tous les niveaux, la réforme statutaire qui répondra aux besoins des ITPE pour la construction et la reconnaissance de leurs parcours professionnels.

## Que demande le SNITPECT-FO ?

- la construction d'une grille spécifique au corps des ingénieurs des TPE, à 3 grades ;
- un 1<sup>er</sup> et un 2<sup>ème</sup> grades améliorés par une revalorisation de l'ensemble des grilles indiciaires et l'ajout, à chaque niveau, d'un échelon supplémentaire sans allongement des durées des échelons ;
- un 3<sup>ème</sup> grade se substituant à l'emploi fonctionnel d'ingénieur en chef et dimensionné à 20 % du corps.



## *Bilan dernier mandat :*

- un nouvel arrêté IC le 12 mars 2014 ;
- l'engagement des travaux pour la prise des arrêtés IC dans les autres ministères ;
- l'engagement de la DRH à porter un projet de 3<sup>ème</sup> grade.



**Snitpect-FO**



**MOBILITÉS :**  
**le SNI a demandé**  
**plus de transparence**  
**... et l'a obtenue !**

2013 a vu l'inauguration du musée des horreurs de la mobilité, appuyé sur des cas réels constatés en CAP... et malheureusement, il est loin d'être fermé, et la liste pourrait aisément s'allonger ! Dans un paysage plus que mouvant, où les employeurs se morcellent, où les plafonds d'emploi s'abaissent d'année en année, comment parvenir à choisir son poste, tant d'un point de vue personnel que professionnel ?

**Pour que la mobilité ne soit pas un parcours du combattant...**

### **Que demande le SNITPECT-FO ?**

- L'information sur l'ensemble des offres d'emploi, aujourd'hui rendue difficile entre les offres ministérielles ou encore la BIEP ;
- la publication de tous les postes intéressant les ITPE, au sein de tous les ministères et des établissements publics de l'État sur la liste des postes vacants ;
- le rétablissement de la liste additive ;
- la promotion et un accompagnement par la DRH de l'essaimage ;
- le maintien des trois cycles de mobilité annuels.



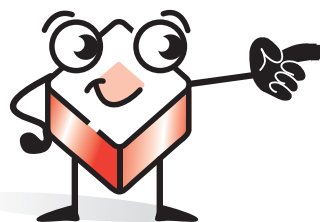
**Snitpect-FO**

# Des mobilités choisies, reconnues et facilitées

**Pour que la mobilité n'aboutisse pas à la case départ, par l'interdiction de candidater, ou par des positions « prêt à l'emploi » ou avis de principes négatifs...**

### **Que demande le SNITPECT-FO ?**

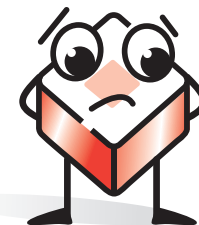
- la poursuite de la définition et la mise en œuvre de règles claires, transparentes et équitables pour l'ensemble des mobilités ;
- le maintien de l'examen en CAP nationale de toutes les mobilités, seule garantie d'égalité de droit et de traitement ;
- que l'administration (re)prenne ses responsabilités en CAP en passant outre les avis injustifiés des chefs de service ;
- une gestion des zones de gouvernance adaptée prenant en compte tous les employeurs au sein de zones géographiques cohérentes ;
- la possibilité d'affectation en sortie d'école sur des postes en collectivité locale ou en établissement public ;
- que l'administration cesse de freiner de manière dogmatique la mobilité au prétexte d'une durée insuffisante de poste.



**Pour que la mobilité ne soit pas synonyme de perte financière ou difficultés administratives, par exemple lors de départ en détachement vers les collectivités locales ou établissements publics...**

### **Que demande le SNITPECT-FO ?**

- le rattrapage de l'année de retard dans le versement des ISS ;
- dans l'attente, le versement de l'ISS en année courante, pour toute nouvelle entrée dans le corps ou retour d'essaimage ou de disponibilité ;
- dans l'attente d'une vraie réforme statutaire, la prise d'arrêtés emplois d'ingénieurs en chef dans tous les ministères d'exercice (MAAF, services du premier ministre, ministère de l'intérieur notamment).



### **Bilan dernier mandat :**

- l'élargissement de la liste des postes vacants aux ministères « constructeurs » ;
- une DRH qui demande enfin des justifications sur les avis négatifs émis par les chefs de service d'accueil et recadre les pratiques dans la nouvelle charte de gestion ;
- un rappel des règles par la DRH sur l'utilisation des labels « ZGE » lors des publications des postes ;
- la ré-écriture de l'arrêté emplois « IC » au sein du MEDDE/MLETR, élargissant la liste des postes éligibles à la promotion en intégrant la création de VNF et du CEREMA.

# Pour que les **promotions** ne riment plus avec souffrances et qu'elles soient suffisamment dimensionnées



Au fil des CAP, face à la diminution des effectifs, à l'accroissement de la concurrence lors des candidatures, à la rigidification des conditions de mobilités évoquées ci-avant, les conditions de concrétisation des promotions à divisionnaire se sont dégradées et deviennent inacceptables !

Même si le nombre d'ITPE radiés du tableau d'avancement reste « marginal » aux dires de l'administration, et ce grâce à notre action en CAP, il ne peut être accepté !

**Pour facilement améliorer les conditions et laisser le temps à chaque nouvel IDTPE pour choisir son poste ?**

## Que demande le SNITPECT-FO ?

→ l'allongement à 2 ans de la durée laissée aux ITPE pour trouver un poste de A+.

L'intégration prochaine des IAM dans le corps, les résultats des concours de déprécarisation, les concours exceptionnels à venir de B en A ne sont pas sans conséquence sur le corps et son pyramidage. Le taux de promus sur promouvables sera-t-il suffisant ?

## Que demande le SNITPECT-FO ?

→ Une réelle étude d'impact sur la gestion du corps de l'ensemble de ces chantiers ;

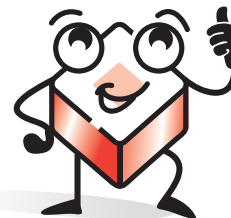
→ des taux de promotion suffisants, pour que chaque ITPE puisse lui aussi bénéficier d'une promotion, dans des conditions et critères statutaires au moins équivalents à ceux appliqués aujourd'hui.

Enfin, face à l'érosion du pouvoir d'achat, tous les ITPE devraient pouvoir partir à la retraite avec le niveau d'ingénieur en chef (ICTPE). Aujourd'hui, il ne reste plus qu'à le rendre accessible aux ITPE promus par la voie du principalat normal.

## Que demande le SNITPECT-FO ?

→ Que la promotion à l'ICRGS soit accessible aux IDTPE promus par la voie de principalat normal.

**PROMOTIONS :**  
le SNI présent  
pour tous  
les niveaux !



## *Bilan dernier mandat :*

→ un taux de promotions maintenu à 13 % en 2012, 12 % en 2013 et 2014 ;

→ le maintien en 2013 du flux de promotions de B en A

→ l'amélioration notable de leurs conditions de concrétisation, notamment avec des règles d'affectation assouplies.



**Snitpect-FO**

# Une **gestion** valorisante pour le corps

Les échanges lors des assises des métiers des ingénieurs l'ont démontré : une ambition renouvelée doit être donnée pour le corps des ITPE !

ITPE, au travers de sa charte de gestion et d'un projet stratégique pour le corps des ITPE !

Ambition qui ne pourra être réellement partagée qu'au travers de la mise en place d'un « conseil des employeurs », où chacun pourra exprimer ses besoins en compétences.

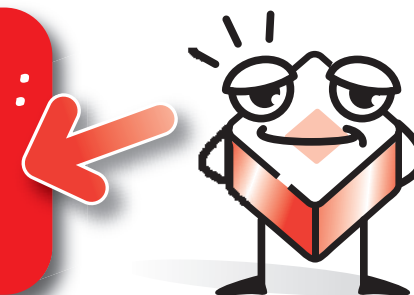
**GESTION :**  
le SNI s'est battu,  
le SNI l'a obtenu !

Ambition qui devra être définie au bénéfice de tous les employeurs et de chaque



*Bilan dernier mandat :*

→ une charte de gestion  
renouvelée en 2014.



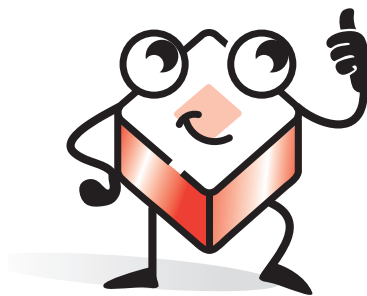
**Snitpect-FO**

# L'ENTPE : creuset des ITPE, devant répondre aux besoins de l'ensemble des employeurs

Évolution de la cartographie des employeurs, migration de missions de l'Etat vers des opérateurs ou collectivités, montées en puissance d'autres, besoins différents en compétences, suppression de certaines voies d'approfondissement à l'ENTPE pour lesquelles les employeurs ont besoin de compétences (la VA informatique par exemple)... autant de paramètres qui nécessitent de réviser les domaines de formation enseignés à l'école, avec ou sans partenariat avec d'autres écoles.

**RECRUTEMENTS  
ET FORMATION :**  
**le SNI l'a poussé ...  
l'ENTPE l'a obtenu !**

**Le contrat d'objectifs de l'ENTPE  
devra être revu en 2015 et nous  
ne laisserons pas l'administra-  
tion revoir ce contrat à la baisse  
ou proposer un contrat loin des  
besoins des employeurs et des  
ITPE.**



L'école doit rester le creuset des ITPE, et pour cela, le SNITPECT-FO se mobilisera pour que le cursus de formation initiale soit conservé !

Les besoins en compétences évoluant au fil des ans, des réorganisations ou suppressions de mission, il est indispensable que chaque ITPE ait accès :

- à une formation continue, renforcée et enrichie ;
- à une 4<sup>ème</sup> année tout au long de sa vie.

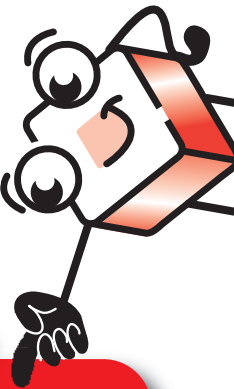
Et parce que l'ENTPE a toujours eu un rôle important d'ascenseur social, et dans un contexte de réduction des enveloppes financières, le SNITPECT-FO se battra pour le maintien du statut d'élève ingénieur fonctionnaire et rémunéré !

## *Bilan dernier mandat :*

- ré-activation d'un cursus systèmes d'information dès 2014 ;
- mise en œuvre d'un groupe de travail sur l'attractivité de l'ENTPE et les ambitions attendues ;
- engagement des ministres à participer aux 60 ans de l'ENTPE ;
- sanctuarisation des moyens financiers et en effectifs de l'école jusqu'en 2018.



**Snitpect-FO**





**RÉMUNÉRATIONS :**  
**le SNI s'est battu,**  
**les ITPE**  
**les ont perçues !**

# Des rémunérations revalorisées

Des mesures catégorielles s'amenuisant d'année en année, des droits d'entrée dans le corps à hauteur de 700 € (perte en PSR lors de promotions de B en A), une perte d'attractivité en entrée de corps, des agents d'autres corps mieux rémunérés à postes équivalents, l'augmentation des cotisations retraite... les ITPE en ont assez de voir leur pouvoir d'achat s'éroder et l'administration les considérer comme des ingénieurs « low-cost » !

Et le pacte de responsabilité n'arrangera rien... les économies budgétaires étant encore plus violentes que celles imposées par la RGPP.

**Pour que les ITPE ne soient pas les laissés pour compte et qu'ils puissent conserver leur pouvoir d'achat :**

## **Que demande le SNITPECT-FO ?**



- la revalorisation immédiate des grilles indiciaires ;
- l'augmentation immédiate du point d'indice de 8% comme revendiqué par FO auprès de la Fonction Publique ;
- le maintien des ISS et la dérogation à l'application du RIFSEEP pour les ITPE ;

- l'augmentation du nombre de points d'ISS, pour tous les grades ;
- la revalorisation du point d'ISS ;
- l'octroi des bonifications du nombre de points d'ISS à tous les ITPE répondant aux conditions de séniorat ou de territorialité, quels que soient le grade et l'échelon ;
- le rattrapage de l'année de retard des ISS, dette de l'État envers les ITPE, en l'accompagnant de mesures fiscales ad-hoc ;
- une PSR revalorisée, au minimum dans la perspective d'un aligne ;
- l'intégration des primes dans le calcul des pensions de retraite.

## *Bilan dernier mandat :*

- l'augmentation du nombre de points ISS pour les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> niveaux de grade ;
- l'augmentation de la PSR au fil des années ;
- la moyenne à 1,01 pour les coefficients d'ISS pour tous les ITPE.



**Snitpect-FO**



# Des revendications mises sur la table par les ITPE pour les ITPE via LEUR syndicat ! Et ce, qu'il y ait élections ou pas...



## Pour l'ensemble du corps, c'est :

- une 4<sup>ème</sup> année de formation pour tous, tout au long de la vie ;
- la reconnaissance des thèses dans les parcours professionnels ;
- le développement de la formation continue à l'ENTPE ;
- une mobilité choisie et fluidifiée : tous les postes vacants, y compris en interministériel, sur la liste mobilité ; des règles claires et transparentes ;
- la reconnaissance des parcours, y compris hors ministère ;
- l'augmentation du nombre de points ISS, pour tous les niveaux de grade ;
- la revalorisation de la PSR ;
- l'octroi des points de bonification ISS à tous les ITPE pouvant y prétendre, quel que soit le grade et l'échelon ;
- le rattrapage de l'année de retard de l'ISS ;
- une gestion ambitieuse du corps des ITPE, au bénéfice de tous les employeurs.

## Pour les ITPE, c'est :

- un recrutement bien dimensionné en entrée d'école ;
- des flux de promotion de B en A confortés ;
- la possibilité d'affectation en sortie d'école sur des postes en collectivité ou en établissement public ;
- la revalorisation de la grille indiciaire ;

## Pour les IDTPE, c'est :

- l'amélioration des conditions de concrétisation des promotions à divisionnaire par l'allongement de la durée pour trouver un poste ;
- un taux de promotion suffisant pour assurer le maintien du flux du TA à 120 et du flux des voies de principalat ;
- la généralisation de l'ICRGS ;
- la revalorisation de la grille indiciaire ;

## Pour les ICTPE, c'est :

- la création d'un vrai 3<sup>ème</sup> grade ;
- des arrêtés emplois IC dans les autres ministères dans cette attente.

le **4**  
décembre  
**vote!**

**Pense à toi,  
pense à  
ton syndicat !**



**Snitpect-FO**